

Du fait de son passé colonial, la France est présente presque partout dans le monde. C'est une force, qui est aujourd'hui contestée par certains, comme la Russie ou la Chine, qui visent évidemment à nous remplacer. Le GCA (2S) Patrick Alabergère propose que nous menions une réflexion sur la nature et le positionnement de nos forces armées afin de préserver nos intérêts et de valoriser l'atout qu'elles donnent à notre pays sur la scène internationale.

—

Alors que « *nos compétiteurs d'aujourd'hui pourraient être demain nos adversaires, et peut-être un jour nos ennemis* » selon les propos du chef d'état-major des armées (CEMA), il est indispensable d'avoir une stratégie militaire permettant de mieux anticiper pour essayer d'avoir un coup d'avance.

« *Nous devons désormais envisager et préparer notre stratégie militaire à la lumière de trois notions : compétition, contestation et affrontement. L'état normal des relations internationales est la compétition et, dans ce cadre, volonté, détermination et préparation opérationnelle de haut niveau doivent nous permettre de « gagner la guerre avant la guerre » pour décourager nos compétiteurs de nous imposer des états de fait contraires au droit international* » déclare le CEMA au journal Le Point en novembre dernier.

Dans cette volonté de « *gagner la guerre avant la guerre* », quel rôle peuvent tenir les forces prépositionnées que certains raillent en les considérant comme de simples « *confettis de l'empire* »^[1], héritage d'un passé colonial révolu.

Elles se décomposent aujourd'hui en Forces de souveraineté (FS)^[2] et en Forces de présence (FP)^[3] ; ces dernières s'articulent autour de deux types d'emprises : les Bases opérationnelles avancées (BOA) et les Pôles opérationnels de coopération (POC). Les premières constituent des points d'appui opérationnels et logistiques dotés d'un réservoir de forces rapidement projetables en cas de crise. Les seconds sont plus particulièrement dédiés au partenariat militaire opérationnel. Fortes d'environ 10 850 hommes en interarmées, les forces prépositionnées françaises comptent environ 4 700 terriens et 11 régiments (hors Service militaire adapté [SMA]), représentant 24 unités élémentaires de combat (infanterie, blindée, artillerie et génie), deux unités PROTERRE et deux Détachements de l'Aviation légère de l'armée de Terre (DETALAT).

Ainsi la France possède, en volume de forces, le troisième dispositif de forces prépositionnées au monde derrière les États-Unis d'Amérique^[4] et la Russie.

Elles présentent l'énorme avantage d'être utiles, voire indispensables, dans les trois champs d'action (compétition, contestation, confrontation), d'autant plus qu'il n'existe pas d'alternatives crédibles à leur existence. Mais pour donner leur pleine mesure le moment venu, ce dispositif doit répondre aux exigences d'une stratégie globale, en adéquation avec les mutations géopolitiques actuelles.

Une utilité avérée pour préparer et gagner la guerre avant la guerre, aussi bien lors de la phase de compétition, de contestation et surtout d'affrontement.

En phase de compétition, c'est indubitablement un marqueur de puissance.

Au-delà des États-Unis d'Amérique, de la Russie, de la France et de la Grande-Bretagne, qui disposent depuis très longtemps d'un réseau de bases militaires à l'étranger pour des raisons historiques, la relance de la compétition entre puissances a vu l'arrivée de nouveaux acteurs.

La Chine a créé, en 2017, son premier point d'appui militaire à l'étranger, à Djibouti ; la Turquie a ouvert une base de 3 000 soldats au Qatar et une autre à Mogadiscio (Somalie), l'Australie et la Corée du Sud sont présentes aux Émirats arabes unis (EAU) depuis 2010.

Le lancement par la Chine, en 2013, de la nouvelle route de la soie, regroupant des investissements civils d'infrastructure et d'aides au développement, n'est qu'une déclinaison dans le domaine économique du concept de forces prépositionnées.

Le contrôle de ses approvisionnements, notamment en matières premières, a toujours été vital pour la survie de chaque pays. Mais la compétition exacerbée que se livrent aujourd'hui les grandes nations dans ce domaine exige de pouvoir s'appuyer sur un certain nombre de points d'appui, utilement positionnés. Véritable enjeu de puissance, « *le contrôle des espaces maritimes communs depuis des points d'appui littoraux est d'actualité dans un XXI^e siècle où 90 % des échanges commerciaux se font par voie maritime et 99 % des télécommunications par câbles sous-marins* »^[5].

La compétition nécessite également de connaître du mieux possible les véritables capacités de ses concurrents et leurs intentions. Le dispositif prépositionné français constitue donc un atout conséquent dans cette quête du renseignement et de la connaissance.

Par son implantation et ses interactions régionales, il forme des « *îlots de capacités de renseignement* » d'origine humaine, image et électromagnétique, participant avec des moyens pourtant limités à un « *renseignement d'allonge mondiale* » auquel peu de nations ont accès. Ce déploiement constitue un avantage certain pour observer, comprendre et agir.

La compétition se déroule aussi à travers les coopérations militaires que les grandes puissances peuvent proposer à leurs partenaires. Il s'agit d'étendre son influence grâce à la formation des cadres, de la troupe, des dotations en équipements proposées à des armées amies ou alliées. Nos BOA et nos POC se prêtent particulièrement bien aux partenariats opérationnels, à la participation aux exercices conjoints avec les armées locales. Elles permettent d'étendre l'influence française dans ses zones d'intérêt.

La présence militaire globale de la France s'enrichit également de partenariats stratégiques dans le voisinage des forces prépositionnées. Elle dispose ainsi d'accords bilatéraux en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud, et des liens renforcés avec plusieurs démocraties de l'océan Indien et du Pacifique : Inde, Australie et Japon.

Tout ceci démontre que le déploiement de forces prépositionnées est devenu aujourd'hui un marqueur de puissance dans la compétition que se livrent les grandes nations.

En phase de contestation, ce dispositif a vocation à donner un temps d'avance. La contestation

est devenue un mode d'action de plus en plus utilisé par les grandes puissances pour revendiquer, voire conquérir des territoires en restant en dessous du seuil de l'affrontement^[6]. Pour y faire face, il faut savoir se monter dissuasif afin d'éviter l'escalade vers la contestation, voire l'affrontement. C'est aussi le rôle dévolu aux forces prépositionnées.

Le déploiement de forces conventionnelles robustes, dans des zones stratégiques sciemment choisies, permet de réagir très vite pour empêcher la politique du fait accompli et décourager d'éventuels adversaires. Cela permet de tester au plus tôt la détermination de l'adversaire, en le forçant à dévoiler ses véritables intentions.

Lorsque qu'il faut répondre dans l'urgence à une contestation visant nos intérêts ou ceux de nos alliés, un tel dispositif confère un avantage certain pour avoir un temps d'avance. Il constitue de fait un réseau de facilités logistiques et diplomatiques, indispensable aux opérations aéroterrestres et maritimes de la France, en constituant des plateformes sûres de projection de forces dans le monde et une couverture idéale pour le déploiement des Forces spéciales.

En phase d'affrontement, il peut aussi bien constituer la force initiale que jouer un rôle de soutien ou de réservoir de forces.

Du fait de leur connaissance approfondie de leur zone de responsabilité, elles seront les plus à même de détecter le basculement de la contestation vers l'affrontement avant de devoir faire la guerre. Mais en cas d'affrontement, elles doivent être prêtes à intervenir dans leur zone de responsabilité ou d'intérêt. L'acclimatation et la proximité leur confèrent réactivité et aptitude relative d'entrée en premier, toutes deux déterminantes, par exemple lors du déclenchement des opérations Serval et Sangaris en 2013, puis Chammal en 2014.

Par les capacités d'entraînement et d'aguerrissement qu'elles recèlent, elles permettent aussi d'élever le niveau de préparation opérationnelle de l'ensemble des forces métropolitaines, en les préparant mieux à un engagement de haute intensité.

Elles ont également vocation à servir de bases de soutien à partir desquelles les opérations seront menées, en offrant des capacités d'appui, de ravitaillement, de régénération de la force engagée si nécessaire.

Il n'existe aucune alternative crédible au déploiement des forces prépositionnées françaises qui constituent un véritable atout stratégique dans la compétition, la contestation comme dans l'affrontement.

Si l'existence de nos forces de présence peut être discutée, voire contestée par certains, nos forces de souveraineté sont parfaitement légitimes et indispensables, en étant déployées sur le territoire national ultra marin. Garanties dans les airs et en mer, elles sont essentielles à la protection de l'outre-mer et de la Zone Économique Exclusive (ZEE)^[7] afférente. D'autant que la France possède, en raison de ses départements et territoires d'outre-mer dispersés dans tous les océans, la deuxième plus grande ZEE du monde, derrière celle des États-Unis d'Amérique.

Son étendue légitime une présence militaire française dans tous les principaux espaces maritimes du monde. Mais elle lui confère aussi un véritable atout économique qui doit être âprement protégé et défendu si nécessaire dans ce monde si concurrentiel.

La prédation des zones de souveraineté souligne la nécessité de leur contrôle, car « ce qui n'est pas surveillé est visité, ce qui est visité est pillé, et ce qui est pillé finit toujours par être contesté^[8] ».

C'est pour cette raison que les unités militaires stationnées à la Réunion se relaient tous les 45 jours sur les îles Éparses^[9] pour marquer la présence française sur ces atolls, revendiqués par Madagascar ou Maurice. Ils permettent à la France d'avoir un œil sur l'important trafic maritime du canal du Mozambique, tout en préservant d'éventuelles ressources en pétrole et en hydrocarbures décelées dans ces eaux.

Dans cette même logique de protection de nos intérêts économiques, la marine nationale assure des missions de police des pêches dans le Pacifique et l'océan Indien, où il faut être vigilant sur le risque de pêche illégale aux abords de la ZEE française, dans laquelle une partie des surcapacités de pêche asiatique peuvent se reporter.

Les forces de souveraineté contribuent donc largement à la continuité des services de l'État sur le territoire national ultramarin, en garantissant l'existence et l'entretien de stocks localement (matériel de secours, vivres) et la possibilité de flux de renforts métropolitains.

Toutes les grandes puissances qui ne possèdent pas des territoires répartis sur l'ensemble du globe développent un dispositif de forces de présence, en recherchant des accords avec des pays hôtes, amis ou alliés.

L'exemple de Djibouti, emplacement stratégique majeur dans le golfe d'Aden où transitent chaque année 12 % de la production mondiale de pétrole brut, 1/3 de l'approvisionnement énergétique de l'Europe est édifiant puisque cinq puissances militaires^[10] y entretiennent des bases militaires avancées. Tout le monde a bien conscience que « *l'apport du prépositionnement demeure irremplaçable dans la stabilité logistique, la connaissance du théâtre, la permanence d'une capacité de commandement « clé en main » et la fourniture de troupes déployées, acclimatées et à proximité relative* »^[11].

Seuls les États-Unis d'Amérique ont cherché à développer une autre alternative avec le concept de *Sea basing*, en s'appuyant sur les six flottes américaines, qui ont chacune juridiction sur une zone géographique spécifique du globe.

Il a été relancé en novembre 2020 quand le Secrétaire à la Marine américaine, Kenneth Braithwaite, a annoncé, son intention de recommander la recréation d'une nouvelle Flotte, la 1^{re} Flotte. « *Nous voulons la positionner au carrefour des océans Indien et Pacifique pour une présence dans la zone Indo-PACOM* », a-t-il déclaré. Son QG pourrait être installé à Singapour.

L'objectif est de décharger la 7^e Flotte d'une partie de ses missions et de confier la couverture des détroits d'Asie du Sud-Est et de l'océan Indien à cette nouvelle entité.

Mais ce concept nécessite des moyens navals colossaux^[12], notamment en termes de porte-avions et de capacités amphibies qui sont budgétairement hors de portée des armées françaises.

Puisqu'elles offrent déjà des capacités multiformes, comprenant des volets de coopération, de formation, de préparation opérationnelle et de soutien aux opérations comme aux exportations, il faut maintenant faire évoluer ce dispositif dont l'efficacité conditionnera la capacité de « *gagner la guerre avant la guerre* ».

Pour cela il faut repenser globalement ce dispositif, en définissant à travers une véritable ambition nationale, les capacités qu'il doit détenir et entretenir.

Il est indispensable de réfléchir plus globalement à l'ambition portée par nos forces prépositionnées, en travaillant dans un cadre interministériel, qui fait grandement défaut aujourd'hui, pour pouvoir agir régionalement de façon cohérente et coordonnée. Un tel dispositif étant avant tout un dispositif géopolitique, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) doit être un des acteurs majeurs dans cette réflexion et agir de façon plus coordonnée avec le ministère des Armées. Il faut par exemple en profiter pour abolir la frontière artificielle et pénalisante qui existe entre la coopération structurelle portée par le MEAE et la coopération opérationnelle placée sous la responsabilité des armées.

À l'image de la Stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes, élaborée par le Secrétariat général de la mer (SG-Mer) et signée par le Premier Ministre, il serait pertinent d'élaborer une stratégie nationale pour les forces prépositionnées fixant l'ambition portée par ce dispositif sous l'autorité du Premier Ministre.

C'est sans doute, en partie, cette absence de vision globale, d'objectifs stratégiques clairement fixés aux forces prépositionnées qui explique qu'elles aient subi de plein fouet durant ces 20 dernières années des déflations d'effectifs conséquentes^[13] et des réductions de capacités au gré des priorités politiques et des arbitrages budgétaires du moment.

Cet engrenage néfaste s'est arrêté en 2015 avec la loi d'actualisation de la Loi de programmation militaire (LPM) qui marque une première inflexion²⁰, confirmée en 2017 dans la revue stratégique et de défense nationale qui évoque « *un effort en direction des dispositifs prépositionnés* ».

Mais le dispositif actuel reste taillé au plus juste avec des tensions sur les effectifs et sur des équipements d'anciennes générations pour lui permettre de contribuer efficacement aux cinq fonctions stratégiques en remplissant ses nombreuses missions : protéger, combattre, soutenir, aguerir, coopérer.

Sur ce dispositif, « *Je suis au bout de mes capacités* » déclare le CEMA lors de son audition au Sénat en octobre 2019. L'instant est venu, au moment où les discussions s'engagent sur les priorités de la future LPM post 2025, de redonner au dispositif de forces prépositionnées toute l'importance qu'il mérite, au cœur de notre stratégie pour « *gagner la guerre avant la guerre* ».

La présidence française de l'Union européenne en 2022 peut éventuellement représenter une opportunité pour développer une dynamique d'eupéanisation de ce dispositif.

Il faut maintenant s'interroger sur la pertinence ou non d'ouvrir de nouveaux points d'appui sur les routes commerciales et de l'information, actuelles (Indo-Pacifique) et futures (Grand Nord) où la fonte des glaces dans l'océan Arctique ouvre de nouvelles perspectives de compétition, de contestation et d'affrontement.

Compte tenu de l'importance stratégique croissante de la zone Asie-Pacifique, lieu de compétition, de contestation et sans doute d'affrontement à terme, une réflexion mérite d'être conduite sur la possibilité de disposer d'un nouveau point d'appui en Asie du Sud-est.

Faut-il aller plus loin dans la spécialisation des capacités militaires de certaines forces ? Un effort sur la composante marine en Polynésie ou Nouvelle Calédonie se justifie-t-il ? Jusqu'où faut-il aller dans la nécessité de compenser l'éloignement par l'autonomie ? Quel équilibre trouver entre le dispositif prépositionné et le dispositif de projection rapide, construit autour de l'ENU ?

D'autres formes de déploiement méritent-elles d'être développées en les intégrant dans le dispositif prépositionné ? Le déploiement d'un Sous-groupement tactique interarmes (SGTIA) dans les pays baltes (Opération Lynx), au titre des mesures de réassurance de l'OTAN, peut par bien des aspects être assimilé à une force prépositionnée. Il constitue une piste à creuser pour développer notre offre de coopération stratégique en Europe.

Cette réflexion doit être menée au cas par cas en fonction de l'évolution du contexte géopolitique de la zone considérée. Le concept de modularité, de flexibilité des forces prend tout son sens, pour être capable de monter en puissance sur court préavis, en faisant évoluer les capacités déployées si nécessaire, en rééquilibrant des forces d'un point d'appui à l'autre.

Pour cela, il faut constituer un véritable réseau de bases militaires, reliées entre elles avec des systèmes d'information et de commandement permettant l'agrégation instantanée des forces sous un même commandement. Il faut disposer d'unités aptes à se renforcer avec des capacités complémentaires quand la proximité géographique le permet. Elles doivent être capables de générer localement des forces dans des volumes significatifs et dans des structures importantes pour répondre à deux des marqueurs du combat de haute intensité.

Enfin et surtout, de quelles capacités faut-il les doter pour répondre aux exigences stratégiques de demain ? Aujourd'hui, elles disposent de capacités de « *bas du spectre* » avec des équipements vieillissants, acceptables pour le volet coopération de leur mission mais ne faut-il pas envisager des capacités plus en adéquation avec des engagements de plus haute intensité dans ces zones éloignées de la métropole ?

Pour autant, ce volet coopération reste essentiel, il relève de la fonction prévention et mérite d'être développé, notamment en Afrique, pour prendre une place plus importante dans la compétition que se livrent les grandes puissances dans cette zone. Il en va du maintien de l'influence française dans cette région et c'est un objectif qui peut être atteint avec des moyens limités dans le cadre propice de nos BOA et POC.

Toutes ces questions méritent d'être étudiées par les états-majors afin que les solutions proposées soient validées dans le cadre d'une stratégie nationale qui configurera l'ambition

que la France veut donner à son précieux dispositif de forces prépositionnées, sans lequel il lui sera impossible de « *gagner la guerre avant la guerre* ». Il lui faut absolument mettre en adéquation cette ambition avec les capacités détenues par ces forces afin qu'elles produisent les effets escomptés.

Puisqu'elles sont disposées au carrefour de nombreuses menaces et risques (géopolitique, militaire, terroriste, climatique, migratoire, crime organisé), ces forces joueront un rôle essentiel dans la compétition, la contestation, voire l'affrontement qui caractérisent le rapport de force entre les puissances dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

NOTES :

1. Selon les termes du journaliste Jean-Claude Guillebaud en 1976 qui qualifiait ainsi la présence française dans les outre-mer et ses anciennes colonies africaines.
2. FS : trois points d'appui interarmées au sein des Forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC), des Forces armées de Guyane (FAG) et au sein des Forces armées de la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI) à La Réunion et Mayotte ; deux points d'appui à dominante maritime au sein des Forces armées aux Antilles (FAA), en Martinique, et au sein des Forces armées en Polynésie française (FAPF).
3. Une participation sur le continent africain, à deux bases opérationnelles avancées, l'une à l'Ouest (les Forces françaises en Côte d'Ivoire [FFCI]) et l'autre à l'Est (les Forces françaises à Djibouti [FFDJ]) ainsi qu'un POC au Gabon (les Éléments français au Gabon [EFG]) ; les Éléments français du Sénégal (EFS) constituant un Organisme interarmées (OIA) ; une participation dans la péninsule arabo-persique, aux EAU.
4. Les États-Unis d'Amérique déploient environ 195 000 hommes sur 610 bases à l'étranger répartis sur les cinq continents. Source : étude de l'IFRI, février 2020.
5. Christian Cambon, *Les Outre-mer, points d'appui et interfaces géostratégiques*, Revue Défense Nationale (RDN), n° 823, octobre 2019.
6. Le meilleur exemple de contestation étant la conquête par la Russie de la Crimée en 2014.
7. La Zone économique exclusive (ZEE) est l'espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. La ZEE française s'étend sur une superficie de 10 911 823 km².
8. Édouard Philippe, Discours du Premier ministre, à Toulon, 30 septembre 2017.
9. Cinq atolls inhabités (Bassas da India, les îles Glorieuses, l'île Juan de Nova, l'île Europa, l'île Tromelin) de 53 km².
10. France, États-Unis, Chine, Japon, Italie.
11. Étude de l'IFRI sur l'avenir de la stratégie française de présence et de souveraineté — février 2020.
12. Par exemple, responsable de la zone atlantique-est et de la méditerranée, la 6^e Flotte comprend 40 navires, 175 avions et près de 21 000 hommes.
13. 23 000 hommes dans les années 2000 pour 10 850 en 2018.
14. Recréation du 33^e Régiment d'Infanterie de Marine (RIMa) en Martinique et renforcement du RIMaP-P en Pacifique-Polynésie pour l'armée de Terre ; pour la Marine lancement d'un

quatrième bâtiment multi-mission destiné à La Réunion.